



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22080
16 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 16 JANVIER 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué du
porte-parole du Gouvernement koweïtien, à Taëf, en date du 16 janvier 1991.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

Annexe

Déclaration du porte-parole du Gouvernement koweïtien
en date du 16 janvier 1991

Un porte-parole du Gouvernement koweïtien a déclaré que les forces iraqiennes continuent d'occuper l'ensemble des territoires koweïtiens en dépit de l'expiration, le 15 janvier 1991, du délai fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 678 (1990) pour le retrait total, immédiat et inconditionnel des forces iraqiennes de l'ensemble des territoires koweïtiens et leur repli en deçà des frontières qu'elles ont franchies le 2 août 1990.

Le porte-parole a également déclaré que le régime iraquien n'avait pris aucune mesure qui puisse indiquer qu'il était prêt à se conformer à la volonté de la communauté internationale en se retirant de l'ensemble des territoires koweïtiens et en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
